

COMPTE RENDU CTPD DU 08/12/2010

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE PLUS EN PLUS INNACCEPTABLES !

Les organisations syndicales ont donné lecture d'une lettre émanant des agents du SIP de Bordeaux centre. Les personnels de ce service souhaitent interpeller la Direction sur leurs conditions de travail et exiger le remplacement de l'agent chargé du courrier partant à la retraite.

Le Président a répondu qu'il porterait une attention particulière à la situation de ce service mais qu'il ne pouvait faire qu'avec les moyens humains dont il disposait. Il a également indiqué qu'il faisait remonter à la DG les difficultés rencontrées par les services, notamment le manque d'effectif, et que la Direction locale était en désaccord avec la DG sur la situation des emplois en Gironde.

POUR FORCE OUVRIERE LE POINT DE RUPTURE EST ATTEINT

Ce que vivent les collègues du SIP de Bordeaux centre est à l'image de ce qui est vécu dans l'ensemble des services. A de nombreuses reprises nous avons alerté la Direction sur le fait que les agents ne pouvaient plus accomplir l'ensemble des missions, que le point de rupture était atteint. Le fait est que depuis septembre, le Directeur a été destinataire de lettres d'interpellation de la part d'au moins 3 services différents et la réponse apportée demeure la même : « pas de moyen »...

Force Ouvrière a fait la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président

Au titre du budget 2011, le CTPC a annoncé hier la suppression de 2543 emplois nets à la Direction générale des Finances publiques. Cela représente 39 suppressions sur le département : filière fiscale -40 (-2 B, -39C, + 1 géomètre), filière gestion publique 1 création (-1B/C, + 2A, -2 Huissiers).

La RGPP poursuit sa marche inexorablement, accentuée par le plan de rigueur que représente le budget 2011. Au niveau du ministère, c'est une perte cumulée de 20 000 emplois en 10 ans ! A nouveau, on part de suppressions d'emplois imposées par le haut, pour ensuite tenter de réorganiser les services pour qu'ils essaient de continuer à remplir leurs tâches.

Les agents sont submergés par le vertige des restructurations. Tous les services des filières gestion publique et filière fiscale sont au point de rupture, la tension conduit à des heurts y compris entre collègues.

Ce ras le bol s'est exprimé lors du mouvement pour la défense des retraites et du Code des pensions. Le taux de gréviste était à la DGFIP particulièrement élevé.

Nous examinons aujourd'hui le programme annuel de prévention. Beaucoup des mesures de prévention programmées découlent de travaux liés aux restructurations. Elles sont marquées du sceau de l'insuffisance des effectifs et de moyens budgétaires.

Nous ne pensons pas qu'un rappel au règlement résolve les problèmes rencontrés.

La caricature étant atteinte au CDI de Lesparre ou à la Trésorerie de La Réole.

Nous voudrions nous faire le porte parole de nos collègues : les conditions de travail s'aggravent, l'exercice de nos missions de service publique est de plus en plus menacée. Le programme annuel de prévention ne répond pas aux attentes des personnels. »

Etait inscrit à l'ordre du jour la présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Programme Annuel de Prévention (PAP) qui en découle.

Le DUERP a été établi en fonction des éléments communiqués par les chefs de services en concertation avec leurs agents sur 27 types de risques potentiels.

Un groupe de travail a été mis en place pour hiérarchiser les priorités et déterminer les moyens de prévention à mettre en œuvre pour aboutir au PAP.

Le bilan fait apparaître 1676 remarques enregistrées qui aboutissent à 326 mesures programmées.

Il ressort du DUERP que se sont les risques psycho-sociaux qui ont appelé le plus d'observations de la part des services. Suivent en deuxième position les risques liés aux ambiances physiques.

Pour Force Ouvrière cela n'a rien de très étonnant. Nos représentants ont fait remarquer à la parité administrative que les risques psycho-sociaux (liés aux conditions de travail) et les risques liés aux ambiances physiques (cadre de travail) découlaient directement de la suppression massive des personnels et des restructurations incessantes engendrant réorganisations et travaux immobiliers. Qu'il s'agissait donc pour partie, par l'intermédiaire du PAP, de mettre en œuvre des solutions pour des risques que l'administration, par sa politique, avait elle-même créés.

Nous avons également dénoncé que l'élaboration du Programme Annuel de Prévention, bien qu'allant dans le bon sens, se heurte aux limites fixées par la rigueur budgétaire.

Comment s'étonner d'un certain scepticisme de la part des agents quand des travaux ont lieu à la direction régionale sans nettoyage des bureaux et archives à la suite !

La délégation FO-DGFiP est ensuite intervenue plus en détails sur quelques points :

Amiante : nous avons demandé à la parité administrative quelles étaient officiellement les mesures à prendre en cas de chute ou détérioration de plaques de plafond dans les locaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Il nous a été répondu que chaque fois qu'un incident de ce genre se produisait il était effectué une analyse de l'air mais qu'il n'était pas prévu d'évacuation ou confinement des locaux de manière systématique.

Force Ouvrière s'informerait plus avant sur ce dossier car il apparaît étonnant que, par mesure de précaution, dans le doute de présence de fibres d'amiante, il ne soit pas prévu l'évacuation des personnels.

Centre des Finances Publiques de Lesparre : la délégation FO a fait observer à la parité administrative qu'il ressortait du DUERP que le site de Lesparre, compte tenu de sa vétusté et de sa situation en terme d'emplois cumulait un grand nombre de remarques sur l'analyse des risques. Nous avons dénoncé le caractère urgent à reloger les personnels.

L'administration a répondu que 2 projets immobiliers étaient toujours à l'étude mais qu'aucun n'était abouti à ce jour. Elle a reconnu une situation difficile au niveau des emplois et indiqué que la situation était similaire pour le site de Blaye.

Pour Force Ouvrière tout laisse à penser qu'aucune solution ne sera trouvée avant plusieurs années.

CDI de Bordeaux-Talence : compte tenu de l'apparente prise en compte dans le PAP de la situation critique en emplois du CDI de Talence la délégation FO a demandé si la Direction considérait ce service comme prioritaire pour l'affectation de personnels suite au mouvement de mutation complémentaire du 1^{er} janvier.

L'administration a répondu qu'à ce jour elle n'avait défini aucune priorité quant à l'affectation des nouveaux agents et que la situation serait analysée de façon globale au regard de la situation de l'ensemble des services.

Poste comptable de La Réole : le projet de réinstallation à enfin abouti. Le poste comptable sera transféré dans les locaux de l'hôtel des finances au 1^{er} semestre 2011.

Questions diverses

SIE : FO-DGFIP-33 a alerté la Direction sur la situation tendue des SIE dans le traitement de la Cotisation Foncière des Entreprises des auto-entrepreneurs.

Ces services sont submergés d'appels téléphoniques émanant des auto-entrepreneurs imposés à tort à la CFE. Cette situation découle d'un manque de communication au près des professionnels et d'une absence de réflexion dans la mise en place de cette nouvelle taxe. Ce surcroît de travail se superpose au calendrier déjà chargé notamment par la mise à jour des locaux professionnels (contacts avec les entreprises pour leur attribuer des locaux et saisies des données informatiques).

Ces impositions erronées seront traitées en masse par voie contentieuse à la charge, une fois de plus des SIE.

Mais, à ce jour, selon l'Assistance Directe, les dégrèvements ne seront pas ordonnancés au 15 décembre. Les entreprises seront relancées par leurs trésoreries. Les SIE seront à nouveau submergés par les appels des professionnels mécontents.

- Quid des conditions de travail, dégradées une nouvelle fois, lors du transfert annoncé, sans moyens supplémentaires, du recouvrement de la CFE au mois de juin 2011 ?

La Direction, consciente de tous ces problèmes, a fait remonter à la DG mais n'a aucune solution à apporter au niveau local. Elle a précisé que cela était la conséquence d'une décision politique mal pensée.

Parallèlement, FODGFIP-33 a souligné l'absence de réunions du réseau Centre de Formalité des Entreprises.

Depuis la dernière réunion (janvier 2009) les services ont dû faire face à d'importantes évolutions législatives : création du statut de l'auto-entrepreneur, réforme de la taxe professionnelle... et l'arrivée de GESPRO.

Le manque de coordination entre les organismes consulaires et les services gestionnaires engendrent des problèmes en cascade, générant des erreurs d'attribution de codification et des imprécisions sur le régime d'imposition approprié.

Pour Force Ouvrière, une fois de plus, les services doivent pallier les carences liées à la précipitation et au manque de concertation lors de l'application d'une nouvelle législation.

Informations

Formation professionnelle : aucun transfert d'emploi ne serait effectué entre la FOR-PRO et le CIF.

Assistance informatique : La DG a validé le transfert de l'assistance informatique au sein de la nouvelle DISI (Direction Interrégionale des Services Informatiques).

Services des prestations techniques : une réflexion est en cours pour regrouper à la Direction, au sein d'une même équipe, les agents situés actuellement au Champ de Mars et ceux déjà en place à la Direction régionale. Une réflexion est également en cours sur l'organisation du service de prestations techniques implanté à la cité administrative.

AGORA : compte tenu du déploiement au 1^{er} janvier de l'application AGORA dans la filière Gestion Publique il n'était plus possible pour la Direction de procéder aux remboursements des frais de missions depuis le 26 novembre.

La Direction est à ce jour incapable de communiquer aux OS une date à laquelle le problème sera réglé.

FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53

CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
17^e ETAGE - TOUR A
33090 BORDEAUX CEDEX

Site internet de la section: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>